

COMMUNE
DE
GRANDFONTAINE

67130



Tél. : 03 88 97 20 09
Fax : 03 88 97 20 23

ARRETE n° 1

CARTE COMMUNALE DE GRANDFONTAINE

Mise à jour n°1 des annexes

LE MAIRE,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.163-10 et R.161-8 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 juin 2021 portant approbation de la carte communale de Grandfontaine ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 août 2021 portant approbation de la carte communale de Grandfontaine ;

VU les avis de la Direction Départementale des Territoires et de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est en date du 11 août 2021 indiquant que les sources du SDE de la source des Minières impactant le nord-est du territoire de Grandfontaine ne bénéficient pas d'une déclaration d'utilité publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour l'annexe Servitudes d'Utilité Publique de la carte communale de Grandfontaine ;

ARRETE :

Article 1 : La carte communale de la commune de Grandfontaine est mise à jour, à la date du présent arrêté, comme suit :

- Le plan des SUP intégré aux annexes du PLU est mis à jour par la suppression du périmètre de protection des sources du SDE de la source des Minières

Article 2 : La carte communale mise à jour est tenue à la disposition du public à la mairie de Grandfontaine aux jours et heures habituels d'ouverture

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage pendant une durée d'un mois en mairie de Grandfontaine

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète chargée de l'arrondissement de Molsheim

Fait à GRANFONTAINE, le 07/09/2021

Le Maire,

